

La République du Centre, 25 novembre 2018

JEANNE 2020. En 2020, la ville d'Orléans et le diocèse veulent frapper un très gros coup, pour les Fêtes de Jeanne d'Arc, qui correspondront au centième anniversaire de la canonisation de la Pucelle. En invitant le pape, comme nous le révélions il y a quelques semaines. Sa venue est loin d'être assurée mais l'intention est là. Le sénateur socialiste et ancien maire Jean-Pierre Sueur, encore lui, n'a pas raté une miette de cette actualité. Car lui aimerait ajouter à ces célébrations de 2020, la commémoration d'une loi méconnue, adoptée en 1920, un mois avant la canonisation et toujours en vigueur. « La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme » et « cette fête a lieu [...] le jour de l'anniversaire de la délivrance d'Orléans. Autrement dit, la fête de Jeanne d'Arc est devenue avec cette loi une fête nationale », explique l'ancien maire. Il a d'ailleurs fallu 26 ans pour qu'elle soit adoptée ! Puisqu'elle le fut d'abord, en première lecture au Sénat, en 1894 ! La Première Guerre mondiale, la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 et d'autres crises politiques ont empêché son adoption définitive. « J'appelle de mes vœux que (ces deux événements) puissent être commémorés en 2020 » réclame le parlementaire. ■